Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260417-DL2603002-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603002

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

VIE MUNICIPALE

Création de postes de conseillers municipaux délégués

Vu l'article 2122-18 du CGCT qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de NEUF postes de conseillers municipaux délégués pour les domaines suivants :

- **Jeunesse et éducation.**
- **Agriculture et travaux ruraux.**
- **Budget participatif.**
- **Vie associative et devoir de mémoire.**
- **Citoyenneté.**
- **Environnement et cadre de vie.**
- **Relations extérieures.**
- **Attractivité, sport, culture et vie associative.**
- **Affaires sociales.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***CRÉE neuf (9) postes de conseillers municipaux délégués,***
- ***PRÉCISE que les délégations correspondantes seront attribuées par arrêté du Maire.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 17 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 17 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355